

PLAN D'ACTION DU COLLABORATIF GRANDS LACS SAINT-LAURENT



CONTEXTE

Le 10 juin 2020, le Collaboratif des Grands Lacs et du Saint-Laurent a publié son rapport final soit le Plan d'action 2020-2030 pour protéger les Grands Lacs et le Saint-Laurent : Mettre en œuvre des innovations scientifiques et de gouvernance. Le rapport s'appuie sur les deux rapports de base, le Plan d'action des Grands Lacs 2030 et le Plan d'action 2020-2030 pour l'avenir du Saint-Laurent. Le rapport présente une feuille de route pour la mise en œuvre du plan d'investissement décennal de 2,2 milliards de dollars, comprenant de nouvelles approches, de nouveaux arrangements institutionnels et un budget. Une fois mis en œuvre, le plan d'action protégera les collectivités riveraines, améliorera la qualité de l'eau, et ce, tout en stimulant l'économie régionale des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

<https://westbrookpa.com/fr/collaboratif-gls/>

Le Collaboratif a identifié des enjeux importants en regard à des composés pour lesquels nos installations de traitement des eaux usées, aussi appelées StaRRE ou OMAEU, n'ont pas été conçues. Ces composés incluent de nombreux perturbateurs endocriniens et des polluants organiques persistants. Les effets négatifs de ces contaminants sur la santé des écosystèmes et la santé humaine ont été de plus en plus documentés au cours de la dernière décennie⁶ et nécessitent que l'on repense la conception de nos installations.

Parmi les recommandations du Collaboratif, on retrouve :

Que les gouvernements du Canada et du Québec :

- *Mettent en place un programme ciblé de biosurveillance et de surveillance des effets sur l'environnement et sur la santé humaine afin de permettre une détection précoce des effets.*
- *Revoient et haussent les normes et la performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU), ainsi que celles des entreprises et autres institutions, en priorisant la mise à niveau (2022).*
- *Modifient le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU) pour inclure une norme de rejet total d'azote.*
- *Réalisent et financent des projets pilotes à petite échelle pour tester des approches, des stratégies et des technologies innovantes.*
- *Luttent contre la contamination persistante par les polluants organiques du Saint-Laurent afin de respecter les conventions internationales telles que la convention de Stockholm traitant des polluants organiques persistants.*

UNE INITIATIVE EXEMPLAIRE : LA PRIORISATION DE LA MISE À NIVEAU DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN SUISSE

La Suisse a mis en œuvre une excellente initiative, dont pourrait s'inspirer le Québec, qui a permis l'élimination de quelque 30 000 micropolluants présents dans les eaux usées grâce à la modernisation de plusieurs OMAEU. Au total 120 des 650 OMAEU seront équipés d'ici 2035 d'un double traitement tertiaire afin d'être en mesure de traiter 80 % des micropolluants. Les micropolluants sont un ensemble de substances qui en raison de leur toxicité, de leur persistance, de leur bioaccumulation, de leur très faible concentration dans l'eau sont de nature à engendrer des nuisances. Les résidus pharmaceutiques, les pesticides et les hormones sont quelques exemples de micropolluants... Depuis janvier 2016, les habitants paient une nouvelle taxe nationale de 9 euros/an/personne qui financera les travaux chiffrés à 1,2 milliard d'euros. Une fois les travaux terminés, les citoyens n'acquitteront plus cette taxe et les frais d'exploitation supplémentaires resteront à la charge des exploitants des OMAEU qui l'imputeront via la facture d'eau à leurs abonnés.

D'autres recommandations du Collaboratif suivent :

- *Financer les améliorations aux ouvrages d'assainissement des eaux usées municipales et les infrastructures vertes pour réduire le nombre de débordements d'eaux usées dans les secteurs d'intervention prioritaires.*
- *Appuyer l'intégration de solutions vertes et naturelles dans l'aménagement du territoire et la gestion des infrastructures.*
- *Adopter une approche ciblée et géographiquement spécifique pour réduire les nutriments qui pénètrent dans les cours d'eau, en recourant à la conservation de précision et à l'optimisation des eaux pluviales.*
- *Développer et mettre en place une approche basée sur le risque pour l'ouverture et l'exploitation de plages en bordure du fleuve Saint-Laurent.*
- *Créer et maintenir un portail centralisé présentant de l'information sur la qualité des plages, y compris sur le « statut » de chacune.*

CONCLUSION

Protéger un écosystème aussi vaste et précieux que celui des Grands Lacs et du Saint-Laurent au cours des dix prochaines années nécessitera un plan ambitieux, des approches novatrices, la mobilisation des parties prenantes, la contribution d'experts, un investissement budgétaire soutenu important et un leadership inspirant.